

La presse anglaise s'intéresse au procès de Belfort : "Les Français refusent d'adopter la Charia"

écrit par Christine Tasin | 6 janvier 2015



Article d'un journaliste anglais traduit par Steve Preve
<http://www.jihadwatch.org/2014/12/france-conviction-overturned-of-woman-prosecuted-for-insulting-islam>

Les Français refusent d'adopter la Charia, au moins pour le moment . Les Djihadistes continuent à essayer de les persuader

Une Française qui protestait contre un abattoir temporaire installé dans un parking près d'un hôpital pour égorger rituellement les animaux pour l'Aïd a vu sa condamnation annulée, après avoir fait appel d'une sentence de 4,500 euros d'amende et de trois mois de prison, pour avoir traité l'Islam de "cloaque ».(1)

Professeur retraitée, Christine Tasin, 58 ans , a été reconnue coupable en vertu d'une loi de 1881, après que l'accusation ait fait valoir que la critique de l'islam était l'équivalent d'une incitation à la violence contre les Musulmans, et que, outre la sanction normale à une amende et à de la prison, C.Tasin devrait être également déchue du droit d'exercer des

fonctions publiques.

Son appel subséquent a été soutenu par le « Projet Juridique » américain du Dr Daniel Pipes ,un organisme de conseil et de financement mis en place pour «protéger le droit en Occident de discuter librement de l'Islam, de l'Islam radical, du terrorisme, et du financement du terrorisme", organisme qui a également soutenu le chef du Parti de la Liberté néerlandais Geert Wilders après sa mise en accusation pour avoir critiqué l'islam.

En annulant la condamnation la semaine dernière, la Cour a confirmé que l'islamophobie et le blasphème n'étaient pas un crime en France, malgré les affirmations de certains groupes musulmans après sa condamnation initiale en Août.

Parlant en exclusivité à *Breitbart London*, C.Tasin a dit à propos du verdict:

"Jeudi dernier a été un grand jour pour la liberté d'expression en France. J' ai dit, à Belfort, en 2013, devant l'abattoir mobile pour l'AID, que «l'islam est une saloperie » aux Musulmans qui m'avaient reconnu , et qui s'en prenaient à moi parce que j'affirme mon islamophobie.

J'ai été condamnée à une amende de 3000 euros , dont 1500 avec sursis, après que le tribunal de Belfort ait estimé que j'avais incité à la haine contre les Musulmans. La Cour d'Appel de Besançon a maintenant reconnu que l'on a le droit d'exprimer des opinions, que je n'ai pas encouragé à la haine contre les Musulmans, et que je peux penser et dire que l'islam est une menace pour la France, que cela fait partie de la liberté d'expression.

La Résistance à l'Islam, et tous ceux qui, en France, craignent que la liberté d'expression disparaisse, et que le blasphème devienne de nouveau un crime, sont soulagés".

Une vidéo de C.Tasin, filmée par un groupe soutenant l'abattoir, faisait partie de la preuve présentée contre elle dans le procès initial. Elle y accuse l'abattoir, érigé pour

permettre aux hommes musulmans de couper les gorges de chèvres et de moutons pour la fête religieuse islamique, d'être cruel et insalubre, mais elle est accusée d'être une "islamophobe" à cause de ses commentaires.

Plutôt que de faire profil bas, elle arbore le qualificatif avec une apparente fierté, et répond : « *Oui, je suis islamophobe, et alors? C'est normal! Je suis contre l'islam qui provoque des problèmes. Je ne trouve pas normal de torturer les animaux, je ne trouve pas normal de voiler les femmes. Je parle d'un problème grave. Cela ne doit pas arriver dans un espace public, il est scandaleux que tout le monde doive manger halal sans le savoir ... Soixante pour cent des animaux tués en France sont tués selon le rituel de l'Islam, et les gens mangent halal sans le savoir* ».

Ce n'est pas la première fois que C. Tasin est poursuivie pour ses opinions sur l'islam. Ancienne enseignante de lettres classiques dans les écoles françaises, elle affirme avoir été contrainte à une retraite anticipée après une campagne dirigée contre elle par des parents musulmans(2), et a fait l'objet de menaces de mort répétées. Un homme qui l'a menacé de mort pour ses opinions a été poursuivi par un Tribunal Français l'année dernière, et a été condamné à une amende de 800 euros.

Traduction **Steve Preve**

'(1) « cesspit » : fosse d'aisance, cloaque.

(2) Note de christine Tasin : *je ne sais quelles sont les sources du journaliste, mais ce sont les menaces de mort proférées à mon encontre qui m'ont contrainte et à partir en retraite anticipée et à déménager.*